

Conseil de Développement

du territoire du Grand Clermont



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Conseil de développement
du territoire du Grand Clermont



Décembre 2024

PRÉAMBULE



Pour rappel, le **Conseil de développement du territoire du Grand Clermont** a été créé en juin 2021 par délibération du Conseil syndical du Grand Clermont. Il est porté par le PETR du Grand Clermont mais il est également celui de chacun de ses 4 EPCI membres : Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

Le Conseil de développement s'étant réuni pour la 1ère fois en mai 2022, l'année 2024 marque sa 3è année d'existence effective.

Cette année 2024 a notamment été rythmée par l'arrivée de nouveaux membres, une nouvelle saisine et des temps d'échanges avec les élus.

Nous vous proposons de découvrir tout cela dans ce rapport d'activité.

Bonne lecture!



SOMMAIRE



Les temps forts du Conseil de développement	Page 4
Les membres du Conseil de développement	Pages 5 et 6
La réponse aux aspirations citoyennes	Page 7
La saisine 2	Page 8
Le suivi politique et technique du Conseil de développement	Page 9
La Coordination nationale des Conseils de développement	Page 10
Le budget du Conseil de développement	Pages 11 et 12
Les perspectives 2025	Page 13

LES TEMPS FORTS 2024 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



**Janv.
2024**

Fin du nouvel appel à volontaires lancé pour étoffer l'effectif du Conseil de développement : 115 réponses reçues pour 45 places

**Mars
2024**

1ère réunion avec le Conseil de développement rassemblant "anciens" et "nouveaux" membres

**Mars
2024**

Les élus présentent au Conseil de développement leur réponse aux aspirations citoyennes (saisine 1) et la nouvelle saisine (saisine 2)

**Avril
2024**

Début du travail de réponse à la 2è saisine

**Oct.
2024**

Le Conseil de développement présente aux élus son travail sur la 2è saisine

**Nov.
2024**

Le Conseil de développement décide de s'auto-saisir

**Déc.
2024**

1ère réunion dans le cadre de l'auto-saisine



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Un nouvel appel à volontaires

Fin 2023, un nouvel appel à volontaires a été lancé afin d'intégrer 45 nouveaux membres et compléter ainsi le groupe composé alors de 43 membres.

Cet appel à volontaires a pris fin le 30 janvier 2024 et a attiré 115 réponses. Un tirage au sort "critérisé" a été effectué afin d'assurer, au sein du Conseil de développement, la parité femmes-hommes, la diversité en âge et la diversité territoriale.

Le nouveau groupe, composé des "anciens" et des "nouveaux" membres, s'est réuni pour la 1ère fois en mars 2024 pour un temps d'intégration des "nouveaux".

Composition du Conseil de développement selon la modalité d'entrée dans l'instance, au 31/12/2024

	Nombre	%
Appel à volontaires	42	64
Désignation par des associations et institutions sollicitées	9	14
Tirage au sort sur listes électorales	7	11
Désignation par les EPCI	6	9
Membres désignés par leur structure, l'ayant quittée depuis mais ayant fait le choix de rester au sein du Codev	2	3
TOTAL	66	101%



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Composition du Conseil de développement selon les critères de diversité, [au 31/12/2024](#)

Genre	Femme	Homme	Total
Nombre	34	32	66
%	52	48	100%

Âge	18-34	35-49	50 et +	Total
Nombre	13	21	32	66
%	20	32	48	100%

EPCI	Billom Communauté	Clermont Auvergne Métropole	Mond'Arverne Communauté	Riom Limagne et Volcans	Total
Nombre	6	38	12	10	66
%	9	58	18	15	100%



LA RÉPONSE AUX ASPIRATIONS CITOYENNES



Pour rappel, une Charte de partenariat a été signée en 2023, d'une part, par le Conseil de développement, et d'autre part, par le Grand Clermont, Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

Cette charte fixe les engagements réciproques entre les élus et le Conseil de développement. Côté élus, elle inscrit le délai de 6 mois avant le terme duquel les élus doivent apporter une réponse aux citoyens suite à la présentation de leurs travaux.

Conformément à cette Charte, les élus ont présenté aux citoyens le 21 mars 2024 leur réponse aux aspirations citoyennes formulées dans le cadre de la 1ère saisine (*rappel 1ère saisine : En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie, sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver?*)

En guise de réponse, les élus ont démontré la prise en compte des aspirations citoyennes en mettant en avant les convergences qu'elles ont avec les enjeux identifiés par la Commission Urbanisme pour le futur SCoT. Pour plus d'informations, voir la délibération n°817 et son annexe du 27 mars 2024, disponible sur le site internet du Grand Clermont.



Le 21 mars 2024 à Lempdes



LA SAISINE 2

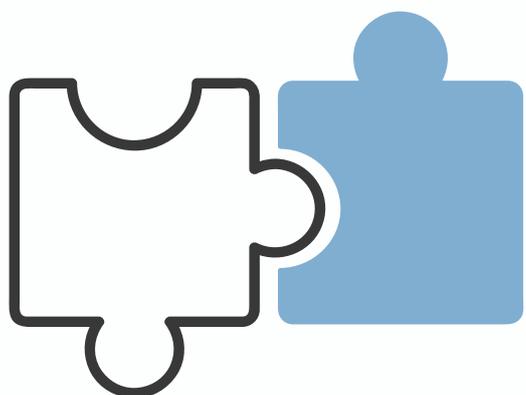


En mars 2024, les élus ont présenté aux citoyens une nouvelle saisine, en lien avec la révision du SCoT et construite conjointement par la Commission Urbanisme et la Commission Conseil de développement :

« Dans le contexte des bouleversements écologiques et des évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents territoires qui composent le Grand Clermont ? »

Cette saisine visait à alimenter la réflexion des élus de la Commission Urbanisme concernant la future armature territoriale du SCoT. La réponse était attendue pour l'automne 2024, moment à partir duquel la construction de l'armature territoriale devait débiter.

Après une réunion d'intégration des nouveaux membres, le Conseil de développement s'est mis au travail en avril et s'est réuni mensuellement jusqu'à septembre (5 réunions : avril - mai - juin - juillet - septembre). Le court délai de réponse n'a pas permis au Conseil de développement d'approfondir son travail comme il l'aurait souhaité. Il a néanmoins présenté ses travaux aux élus en octobre. Outre la présentation des travaux, une grande partie de cette rencontre a été dédiée aux échanges entre les élus et les citoyens, ce qui a été fort apprécié par les participants.



Le document produit par le Conseil de développement est disponible sur le [site internet du Grand Clermont](#).



LE SUIVI POLITIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



La Commission Conseil de développement

Pour rappel, la Commission Conseil de développement, composée d'élus, est celle qui a conçu le Conseil de développement, qui en a défini les grands principes et les modalités de composition. Elle suit également sa mise en œuvre. Une dizaine d'élus y sont actifs.

Cette commission s'est réunie 4 fois en 2024.

Lors du Conseil syndical de décembre, un appel à volontaires a été ouvert aux élus qui souhaiteraient rejoindre cette commission.

Le Comité technique du Conseil de développement

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est tout à la fois celui du PETR et celui de chacun de ses 4 EPCI membres (et a fortiori celui de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans qui ont l'obligation de mettre en œuvre une telle instance de participation citoyenne).

Ainsi, en plus du suivi par les élus, un suivi par les techniciens des EPCI est assuré via le Comité technique du Conseil de développement. 2 réunions ont été organisées en 2024.



LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est membre de la Coordination nationale des Conseils de développement. C'est à ce titre que nous avons participé en novembre à la Rencontre nationale des Conseils de développement, réunissant membres, élus et techniciens pour échanger sur la question des "promesses de la démocratie intercommunale".



Ce temps, comme d'autres organisés tout au long de l'année par la Coordination nationale des Conseils de développement, nous rappelle que notre Conseil de développement s'inscrit dans une dynamique bien plus large pour faire vivre la participation citoyenne. 124 Conseils de développement sont membres de la Coordination nationale.

D'ailleurs, notre Conseil de développement a participé, via l'un de ses membres, à un travail collaboratif avec 42 autres conseils, animé par la Coordination nationale. Ce travail a abouti à la rédaction de 22 interpellations sur la question de la gestion durable de l'eau. Ce projet a été récompensé par les Prix de la participation 2024 décernés par Décider Ensemble (think tank œuvrant à créer et diffuser une culture de la participation et de la décision partagée).



[Cliquez ici pour découvrir le travail récompensé sur la gestion de l'eau](#)



Site internet de la Coordination nationale des Conseils de développement :
<https://conseils-de-developpement.fr/>



LE BUDGET DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Les moyens humains

L'animation et la coordination du Conseil de développement sont assurés par 1 ETP, pris en charge par le Grand Clermont.

Le Grand Clermont, via une convention fixant une participation financière (10 500€ en 2024), bénéficie également d'un soutien de la part du Cisca (Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne) pour l'animation des réunions du Conseil de développement.

La prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil de développement

Afin de minimiser l'impact financier que peut représenter l'implication au sein du Conseil de développement, le Grand Clermont rembourse les frais de déplacements des membres, conformément à la délibération prise en conseil syndical le 23 mars 2022.

Le financement Leader

Dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027, le GAL Puy-de-Dôme a ouvert en mars 2024 un appel à projets Attractivité24 "Promouvoir l'image du territoire auprès de ses habitants actuels et à venir, des entreprises, des prescripteurs et des visiteurs".

Cet appel à projets priorisant notamment les projets qui mettent en œuvre la concertation locale et qui contribuent à un programme stratégique local, un financement LEADER de 80 052,88€ a été accordé au PETR du Grand Clermont lors du comité de programmation du 17 décembre 2024 pour l'animation du Conseil de développement, sur la période du 1/7/2024 au 28/2/2026.



LE BUDGET DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Les dépenses réelles 2024 s'établissent de la manière suivante :

TYPE DE DÉPENSE	MONTANT
Charges à caractère général	19 980,94€
Accompagnement CISCA	10 500€
Charges de personnel	49 333,83€
Investissements	1 292,73€
TOTAL	81 107,5€



LES PERSPECTIVES 2025



Une auto-saisine

Suite à la saisine 2, les membres du Conseil de développement ont fait le choix en novembre de s'auto-saisir, c'est-à-dire de déterminer eux-mêmes leur prochain sujet de travail. Ce souhait démontre qu'une dynamique de groupe est bien présente dans cette instance. Les citoyens seront accompagnés par le Grand Clermont pour construire leur question de travail et la méthodologie pour y répondre. Bien qu'il s'agisse d'une auto-saisine, une attention sera accordée au maintien du lien entre le Conseil de développement et les élus.

La réponse des élus au travail du Conseil de développement

Conformément à la Charte de partenariat, les élus devront répondre d'ici avril 2025 aux travaux du Conseil de développement qui leur ont été présentés en octobre 2024 en réponse à la saisine 2. Cette réponse sera l'occasion pour les élus d'informer les citoyens de l'avancée de la révision du SCoT.





Conseil de Développement

le forum citoyen de votre territoire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

